

date de dépôt : 23 avril 2015

demandeur : Monsieur VOLATIER Pascal

pour : extension bâtiment agricole stockage de
fourrage et graminées

adresse terrain : 252 RTE DU PONTOT lieu-dit
GIVRIA, à Ruffey-sur-Seille (39140)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille

Le maire de Ruffey-sur-Seille,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23 avril 2015 par Monsieur VOLATIER Pascal demeurant 252 route du pontot, Ruffey-sur-Seille (39140);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension d'un bâtiment agricole stockage de fourrage et graminées ;
- sur un terrain situé 252 route du pontot lieu-dit Givria, à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2014-1661 du 29 décembre 2014 portant à 3 ans la validité de l'autorisation ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011(NCi) ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Seille approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/06/2011 (zone bleue de précaution) ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDE** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Equipements : le pétitionnaire réalisera à ses frais, sous le contrôle des services techniques compétents, les branchements et raccordements aux réseaux publics.

A Ruffey sur Seille, le 18/06/15

le Maire,

PETIT Evelyne



N.B : - La commune est située en zone 3 dite de sismicité modérée, selon le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. En conséquence, tout